

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

056/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 8 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric LE SCANFF, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absents : Éric HUON, Séverine SUIRE

Procurations : Éric HUON à Éric LE SCANFF, Séverine SUIRE à Sonia FLOCH

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2026

Objet : Dispositif d'initiation à la langue bretonne du Conseil Départemental – École Ar Roudour

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les élèves de deux classes de l'école publique de Guerlesquin bénéficient depuis 6 ans d'heures d'initiation au breton, dispensées chaque semaine par une association habilitée, KLT – Ti ar Vro Montroulez.

Pour l'année scolaire 2026-2027, l'Inspection Académique propose un nombre d'heures hebdomadaires identique à l'an passé, à savoir 2 heures hebdomadaire, pour un coût total qui s'élève à 3 600 € dont 1 601,20 € de participation du Conseil départemental et 478,80 € du Conseil régional, soit un reste à charge pour la commune de 1 520 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation du conseil municipal de reconduire ce dispositif pour l'année 2026-2027 pour un reste à charge pour la commune de 1 520 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'opération susvisée, à l'unanimité, accepte la reconduction du dispositif d'initiation à la langue bretonne pour deux classes pour l'année 2026-2027 pour un reste à charge pour la commune de 1 520 €.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY